

inspiré. J'estime qu'il traduit fidèlement les vues de la plupart des anciens amis de l'honorable représentant dans la province de Terre-Neuve. Voici ce qu'il dit:

Parce que nous avons le sentiment que John Diefenbaker était une figure dominante de la politique canadienne, nous avons vigoureusement protesté il y a quelques années contre les libéraux qui s'efforçaient, par des remaniements de la carte électorale, de lui soutirer son siège à la Chambre des communes.

En 1956, nous avons dit qu'il s'imposait de toute évidence comme successeur de George Drew à la tête du parti conservateur.

En 1957 et en 1958, nous avons exprimé l'espoir qu'il conduirait les conservateurs à la victoire. Nous ne sommes pas les seuls aujourd'hui à penser que John Diefenbaker n'a pas répondu aux espoirs qu'il avait fait naître.

Cette pensée a pris de nouvelles dimensions et trouvé son expression de plus en plus souvent depuis un an. Et pourtant, rien ne pouvait mieux révéler les insuffisances de M. Diefenbaker que son extraordinaire opposition aux ordres que le commissaire de la Gendarmerie royale avait donnés en réponse à une demande de renforts pour le centre de Terre-Neuve.

On en a vu les conséquences lundi, lorsqu'un officier de police de belle carrière, un homme que l'on respecte bien au delà de nos frontières pour sa sagesse, son habileté et son intégrité, s'est vu contraindre, par cette intervention inexcusable du premier ministre, à donner sa démission.

Vient ensuite un paragraphe au sujet du commissaire, qui est un peu en dehors de la question. J'aimerais le lire, mais je m'en abstiendrai par considération pour le comité. L'éditorial dit ensuite:

Dans cette intervention, M. Diefenbaker et son ministre de la Justice ont fait plus que mettre en doute le jugement et l'autorité du commissaire Nicholson. Sans le moindre souci des conséquences, ils ont refusé des renforts nécessaires aux membres fatigués de la Gendarmerie et du corps de police de Terre-Neuve dans le centre de la province, les ont exposés au danger, et ont obligé le gouvernement provincial à compromettre la sécurité de St-Jean en dépêchant à Grand-Falls des renforts de la police provinciale.

Ils ont agi ainsi sans s'être pleinement renseignés sur la situation qui régnait à Terre-Neuve.

Je m'arrête là, car le reste de l'article porte sur des points qui n'intéressent pas directement le présent débat. Je termine mes observations en disant qu'à mon avis le ministre a gravement manqué à son devoir et a mérité le blâme du Parlement pour avoir pris sur lui d'intervenir dans une question qui relevait entièrement du domaine provincial. Après avoir attendu jusqu'à la dernière minute, après avoir laissé le temps aux autorités de la province de se fonder pleinement à croire qu'elles pouvaient compter sur ces renforts, quelles qu'aient été les conditions du contrat, c'était une très grave insulte à faire à tous les gens de la province que d'agir comme on l'a fait dans cette affaire. En terminant, je répète ce que j'ai dit dans mon discours sur le budget, qu'à mon avis, la population de ce pays n'oubliera jamais que

[L'hon. M. Pickersgill.]

ce gouvernement, lors de cette crise, s'est rangé du côté des transgresseurs de la loi plutôt que du côté de la loi et de l'ordre.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, une bonne partie de ce qu'a dit le député de Bonavista-Twillingate, a été dit avec plus de chaleur que de lumières. Je n'essayerai pas de lui répondre de la même façon. Je m'en tiendrai aux faits, parce que ce sont les faits qui répondront à l'exubérance de mon honorable ami ainsi qu'à toutes les accusations sans fondement qu'il a formulées. Les faits sont, en réalité, bien connus. Je m'étonne donc de ce que le député se soit cru capable de susciter dans l'esprit du comité,—et s'il pouvait y réussir en cette enceinte, il pourrait le faire dans tout le pays,—l'impression que les faits n'étaient pas tels qu'ils l'ont été et de nous faire croire qu'il y a eu dans ce qu'il prétend que nous avons fait "empiètement indu sur les droits des provinces", "des actes méritant d'être censurés par la Chambre" et ainsi de suite. Voyons un peu ce qu'il en est. Je crois qu'il sera plus utile pour moi d'analyser les faits avec calme que d'essayer de provoquer la même ébullition que le député.

D'abord, il prétend qu'il était illogique et même quelque peu honteux de ma part d'avoir, le mercredi 11 mars, formulé une déclaration dans laquelle je louais la conduite de la Gendarmerie royale au cours des mesures qu'elle avait prises pour maintenir l'ordre et le respect de la loi, tandis que, le 16 mars, j'ai expliqué mes raisons de refuser l'envoi d'un contingent supplémentaire de la Gendarmerie royale dans la province de Terre-Neuve. Ces deux points de vue ne se contredisent nullement. Les hommes postés à Terre-Neuve aux termes du contrat avaient sans doute le devoir d'y rester et d'exécuter les ordres légalement donnés qu'ils recevaient. C'est ce qu'ils ont fait, dans la mesure de leurs moyens, dans des circonstances que j'ai déjà plusieurs fois dépeintes comme étant extrêmement difficiles. Je n'avais alors, et je n'ai toujours que de l'admiration pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Mais l'envoi de renforts est une situation, ou plutôt une chose très différente. C'est, en effet, une chose de dire que les effectifs dont un contrat régissait la tâche, devaient rester là-bas afin d'exécuter ce contrat en s'acquittant de leur mieux de leurs fonctions, comme ils l'ont fait. Mais c'est fort différent de l'état de choses auquel il a fallu faire face quand nous avons reçu la demande d'envoyer 50 hommes de renfort afin de régler une situation créée dans une large mesure, ainsi que l'a dit le premier ministre, par l'extraordinaire initiative du premier ministre de la province en question.